

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,
Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,
V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F.
MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : Approbation du dossier de candidature – appel à projets « Territoire Intelligent – Smart Région 2023 »

Développement d'une application de réalité augmentée sur la thématique de la Bataille des Ardennes à Houffalize

Le Conseil communal,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 ;

Vu le courrier daté du 04.09.2023 de Benoît HUCQ, directeur de l'Agence wallonne du Numérique annonçant la circulaire de l'appel à projets 2023 « Territoire Intelligent / Smart Région ».

Vu la circulaire du second appel à projets « Territoire intelligent / Smart Région » des ministres Willy BORSUS et Christophe COLLIGNON, respectivement en charge du Numérique et des Pouvoirs Locaux ;

Considérant que quatre grandes thématiques ont été sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets : le commerce et le tourisme, la mobilité et la logistique, l'énergie et l'environnement, ainsi que la résilience et la gestion de crise ;

Vu la volonté du Collège communal de développer une nouvelle offre touristique axée autour de la thématique de la Bataille des Ardennes ;

Vu le dossier de candidature, ainsi que ses annexes ;

Considérant la décision du Collège communal du 9 octobre 2023 validant le formulaire de candidature, ainsi que ses annexes ;

Vu la date limite du 13 octobre 2023 pour le dépôt du formulaire de candidature et du tableau récapitulatif budgétaire via le guichet des pouvoirs locaux ;

Considérant que ce dossier doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal, à transmettre au plus tard en décembre 2023 avant l'annonce des lauréats ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 05-10-23, conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du 06-10-23 ;

**Sur proposition du Collège communal, le Conseil Communal après avoir délibéré,
Par X voix pour, X non, X abstention,**

DECIDE

Article 1 : De ratifier la décision du Collège du 9 octobre 2023 validant le dossier de candidature pour le dépôt d'un projet de développement d'une application de réalité augmentée sur la thématique de la Bataille des Ardennes à Houffalize.

Article 2 : De désigner, Marc Caprasse, Bourgmestre, comme membre du Collège communal en charge de dossier de candidature.

Article 3 : De désigner, Christel Bertrand, employée communale, comme personne responsable du dossier de candidature au sein de l'administration communale.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE